

# Fiche explicative contre le projet d'ordonnance Bxl numérique au Parlement

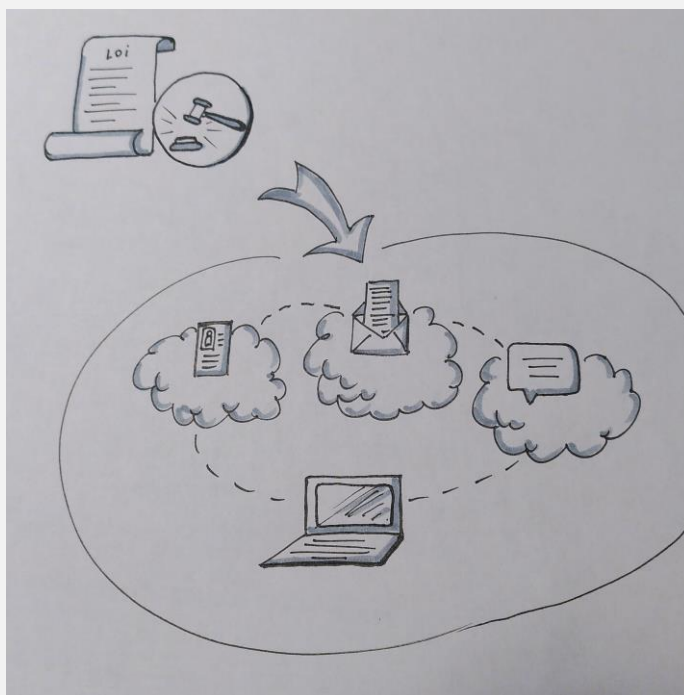
## C'est quoi une ordonnance ?

C'est une **loi** bruxelloise.



Une loi, c'est un texte où il y a des **règles**, des choses à faire ou à ne pas faire.

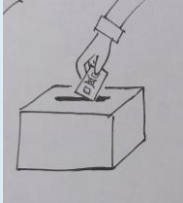
L'**ordonnance Bxl numérique** oblige les administrations régionales et communales à être disponibles en ligne.



Or, nous demandons que les administrations soient disponibles via un humain (au guichet et au téléphone).

## Comment est prise l'ordonnance Bxl numérique ?

Aux élections, on vote pour que des gens nous représentent.



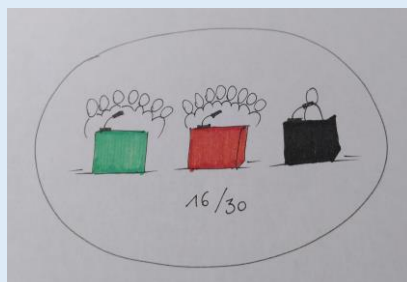
Imaginons un parti bleu, un vert, un rouge, un rose, un blanc, un noir.



Chaque parti a un nombre de parlementaires proportionnel aux votes obtenus (exemple : bleu=5, vert=7, rouge=8, rose=5, blanc=4 et noir=1).



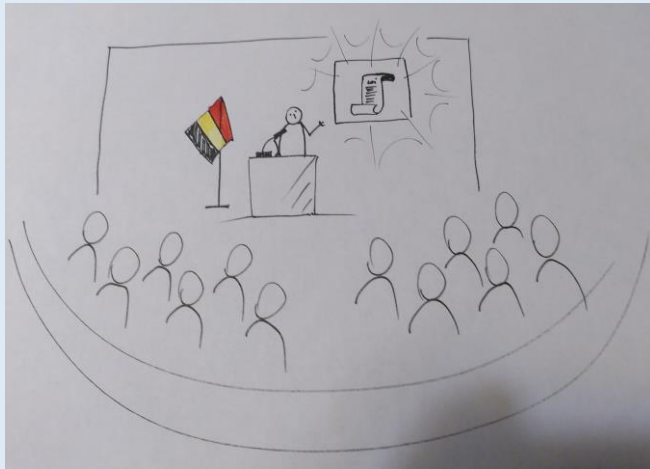
Une coalition (un regroupement) de partis se forme pour faire une majorité et le gouvernement (exemple : vert+rouge+noir=16 sur 30).



**Proposition d'animation :** Distribuer plusieurs cartes avec des couleurs différentes à chaque personne du groupe (minimum 3 couleurs différentes). Puis, demander de créer une coalition.

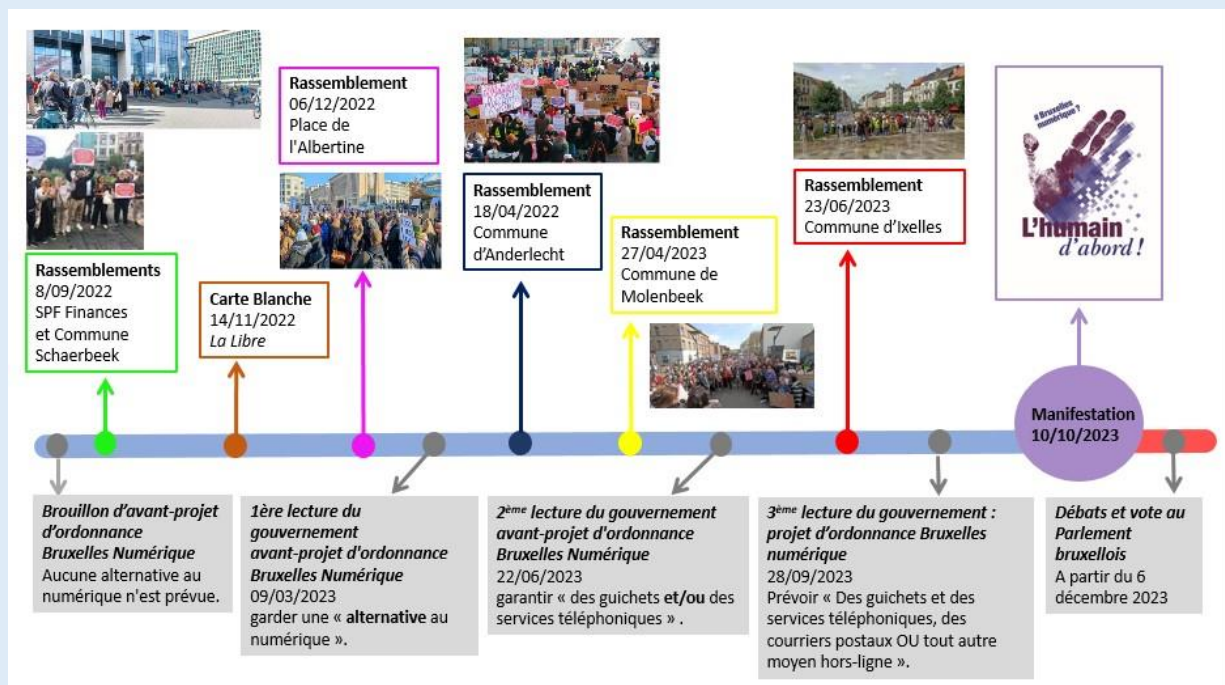
Le gouvernement fait des projets d'ordonnance et le parlement les vote.

Dans le cas de Bxl numérique, il y a eu un brouillon fait par le ministre du numérique, puis trois passages au gouvernement (avant-projets d'ordonnance). Au dernier passage, le gouvernement a approuvé le projet d'ordonnance qu'il transmet au parlement.



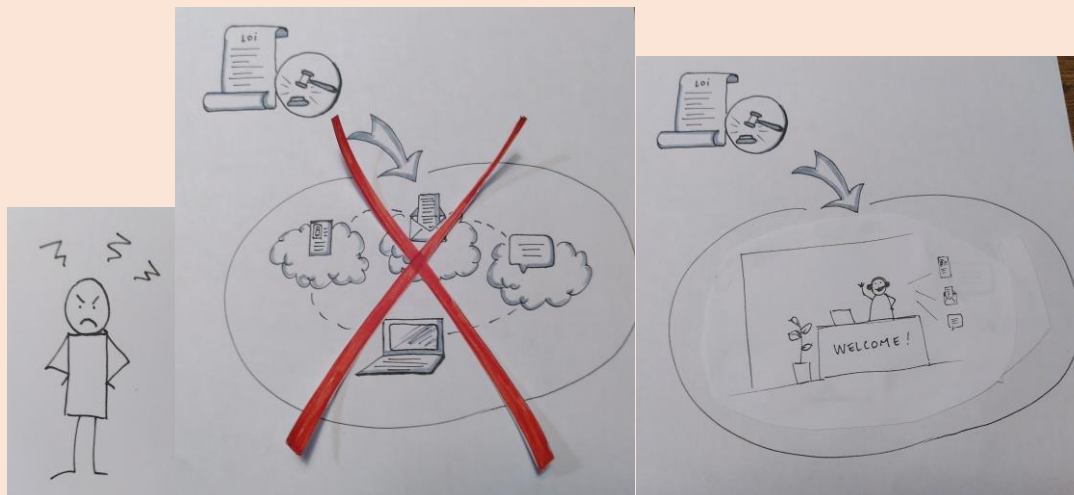
Le parlement va en débattre et il peut le modifier, le voter, le refuser, d'abord dans une commission (avec 18 parlementaires), puis en séance plénière avec tous les parlementaires (89).

A chaque fois que le gouvernement a travaillé sur l'avant-projet d'ordonnance, nous nous sommes mobilisés, ce qui a fait évoluer favorablement le texte. Nous allons à nouveau nous mobiliser pour que les parlementaires défendent nos revendications.



## Que voulons-nous ?

- Nous sommes contre l'ordonnance Bruxelles numérique. Nous voulons une autre ordonnance centrée sur le contact humain entre les citoyens et les administrations.



- Avant de prendre une ordonnance sur le numérique à Bruxelles, la place du numérique dans la société doit faire l'objet d'un large débat public, prenant en compte ses impacts sociaux, démocratiques et environnementaux.
- Si l'ordonnance Bruxelles numérique est malgré tout votée, elle doit clairement garantir le développement de guichets physiques et de services téléphoniques, accessibles et de qualité, dans les administrations.

Ce n'est actuellement pas le cas. L'article 13 de l'ordonnance dit que les administrations doivent prévoir un accueil physique et un service téléphonique, un contact par voie postale ou tout autre moyen hors-ligne. **Le « OU » ne garantit ni les guichets ni les téléphones.** Il faut supprimer la fin de cette phrase, enlever le « *ou tout autre moyen hors-ligne* ». En plus, c'est quoi ces autres moyens hors-ligne ?



## Qu'allons-nous faire pour obtenir cela ?

Plusieurs actions vont être menées pour montrer aux parlementaires qu'on n'est pas d'accord :

- envoyer un mail aux parlementaires,
- suivre la commission du 6 décembre par internet,
- assister à la commission du 6 décembre sur place,
- manifester devant le parlement le 6 décembre et à d'autres moments,
- ...

